

BONNE ENTENTE

GERARD LA FOREST.

C'est, sans doute, une erreur . . . Mais non. Il nous a été gracieusement recommandé d'écrire quelques mots français, au sujet . . . eh, bien, de 'n'importe quoi'. Nous avons acquiescé à cette demande, et, au même moment, avons décidé d'expliquer cette aimable offre de la part de notre éditeur.

Une université suppose généralement, un amas de gros édifices, de grands terrains, quelque millier de jeunes gens énervés par un va-et-vient continu. . . Cependant, ces caractéristiques ne s'appliquent pas à l'école de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick. Ici la vie d'étudiant possède plutôt un cachet de vie intime, de vie de famille.

Le simple fait de cet article est un témoignage significatif qui illustre bien la présence du bel esprit qui règne à notre école. Une attitude sympathique se manifeste à l'égard des affiliations religieuses diverses, aux cultures différentes, de même qu'aux divergences d'idées; une différence qui, hélas, trop souvent, crée des frictions non désirables.

Dans presque tous les groupes de ce genre, on refuse de discuter des questions telles que: religion, nationalité, politique, etc., de peur que de tels entretiens fomentent la discorde. Chose étonnante! tel n'est pas le cas ici. Plusieurs étudiants entament des conversations sur ces sujets: jamais d'animosité en résulte.

C'est ce qui devrait être. Cette tolérance et ce respect mutuels chez les étudiants en droit constituent un bel exemple, digne d'imitation de la part d'autres groupes. En terminant, nous souhaitons que cet esprit se reflète dans nos activités au cours de notre carrière légale. C'est le moyen de maintenir le bon ordre et la bonne entente.

* * * * *

On January 29, the first co-ed debating team in the history of the Law School argued the affirmative of the resolution: "Universities Should Be Assisted by Federal Subsidies." Margaret Warner and Beatrice Sharpe were the embryo Portias who represented the Law School. The negative was defended by a team from U. N. B. in Fredericton composed of Vesta Dunlop and Mary Jeanne Saunders. The judges voted two-to-one for the negative.

A second feature of the debate was that it was the first time a team from the Law School had debated through the medium of radio. Radio Station CFBC aired the arguments from its auditorium, Carleton Room, in its broadcasting station in Saint John.

After the debate, a very enjoyable reception for the fair debaters was held at the Law School library.